

# RALLYE DES LITCHIS 2010

GUIDE RALLYE 2010

**RALLYTANY**

27 février 2010

Créé par : Marc Barthélémy

# RALLYE DES LITCHIS 2010

---

## GUIDE RALLYE 2010

### -1 Introduction

Cette année encore, le rallye des litchis sera la dernière épreuve du championnat des rallyes Malgaches.

Ce championnat se déroule principalement autour de la capitale (Antananarivo) et dans le centre de Madagascar. Le rallye des litchis est le seul cette année à se courir en bord de mer, offrant ainsi, des revêtements de pistes très variés.

Cette événement est organisé pour attirer de nombreux équipages et spectateurs tant nationaux que internationaux.

Ce rallye est appelé à devenir l'événement sportif majeur de la côte Est.

Notre team est à votre disposition pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter. Nous espérons vous rencontrer une fois encore à Tamatave et pour ceux qui ne sont pas encore venus à Madagascar nous vous souhaitons un agréable séjour (et l'envie de revenir !).

### Marc Barthélèmy

Responsable communication

### 1-1 Vainqueurs précédents

|      |                                      |                           |
|------|--------------------------------------|---------------------------|
| 1993 | Haja Danielson et Eric Razafitsifera | Renault 5 GT turbo        |
| 1994 | Joda et Freddy                       | Lancia Delta Integrale    |
| 1997 | Joda et Teillet                      | Renault Clio William Gr A |
| 2009 | Mathieu - Andry Tahina               | Subaru                    |

## 2 Contacts

[infolitchis@rallytany.com](mailto:infolitchis@rallytany.com)

Marc Barthélèmy 00 261 34 07 030 60

## F.S.A.M

79, rue Rabezavana – Ambodifilao - ANTANANARIVO – 101.

Fsam06@moov.mg

Tél. : 020 22 232 90

## 3 ORGANISATION RALLYE

Ce rallye sera disputé en conformité avec le Code Sportif International (et ses annexes), les Prescriptions Générales applicables aux rallyes nationaux de la F.S.A.M, le Règlement Sportif du Championnat de la F.S.A.M, et le présent règlement particulier.

Tout ce qui n'est pas expressément autorisé par les présentes citées ci-dessus est interdit.

La FSAM organise les 10-11-12 Décembre 2010, une compétition automobile dénommée

### 5<sup>ème</sup> RALLYE DES LITCHIS

Le présent rallye a été autorisé par la Région Atsinanana : Arrêté N° .....P.TOA/SPAT/AG en date du .../11/2010. Le présent règlement a été approuvé par la FSAM.

Le Comité d'organisation sera composé de :

1 Président d'Organisation : M. Jimmy RAKOTOFIRINGA

1 Vice Président d'Organisation : M. Marc BARTHELEMY

Membres :  
Exécutif de la FSAM

Le Comité

Adresse du Secrétariat du rallye :

F.S.A.M

79, rue Rabezavana – Ambodifilao - ANTANANARIVO – 101.

Tél. : 020 22 232 90

Officiels du rallye

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1• Président du Collège

1• Membre du Collège

1• Membre du Collège

DIRECTION DE COURSE

1• Directeur de course

1• Directeur de Course Adjoint

1• Directeur de course adjoint

1• Infos-Sécurité

1• Commissaire Technique Responsable

1• Chargé des Relations avec les Concurrents

1• Commissaire Général

1• Médecin Chef

1• Secrétaire de Meeting / CCS / DC

1• Service Classement

Mesdames et Messieurs les Commissaires et Chronométrateurs du Corps des Officiels de la F.S.A.M

Les signes distinctifs des Officiels sont :

- Chasuble Blanc: Commissaires Sportifs
- Chasuble Jaune : Directeurs de course / Directeurs départ ES
- Chasuble Orange : Chargé des Relations avec les Concurrents
- Chasuble Grenat : Chefs de Poste
- Chasuble Vert Clair : Commissaires
- Chasuble Bleue : Chronométrateurs
- Chasuble Vert foncé : Commissaires Techniques

### RALLY CONTROL SIGNS – SIGNALISATIONS DES CONTROLES

(Diameter of signs : about 70 cm)

(Diamètre des panneaux de signalisation : 70 cm environ)

| Direction<br>Sens du<br>parcours | Control type<br>Nature du<br>contrôle                        | CONTROL ZONE<br>ZONE DE CONTRÔLE   | Direction<br>Sens du<br>parcours |
|----------------------------------|--|--|----------------------------------|
| →                                | PASSAGE CONTROL<br><br>CONTROLE DE PASSAGE                   | <p>YELLOW SIGNS<br/>Beginning of Control Zone</p> <p>REDS SIGNS<br/>Compulsory Stop</p> <p>BEIGE SIGNS<br/>End of Control Zone</p> <p>PANNEAUX JAUNES<br/>Début de zone De Contrôle</p> <p>PANNEAUX ROUGES<br/>Arrêt obligatoire</p> <p>PANNEAUX BEIGES<br/>Fin de Zone De Contrôle</p> <p>PC<br/>CP</p> | →                                |
| →                                | TIME CONTROL<br>CONTROLE HORAIRE                             | <p>TC<br/>CH</p>   | →                                |
| →                                | TIME CONTROL AND SS START<br>CONTROLE HORAIRE ET DEPART D'ES | <p>TC<br/>CH</p> <p>SSS<br/>D'ES</p>   | →                                |
| →                                | END OF SS<br>FIN D'ES  | <p>SSS<br/>Ad'ES</p> <p>FLYING FINISH<br/>NON-STOP<br/>LIGNE D'ARRIVEE<br/>VEHICULE LANCE</p>  | →                                |

All distance are approximate.  
Toutes les distances sont approximatives.

## II. ELIGIBILITE

2.1 Le 5<sup>me</sup> RALLYE DES LITCHIS 2010 est une épreuve comptant pour le championnat national Malgache.

## III. DESCRIPTION

3.1 Distance totale du parcours (en km) : en cour de validation

3.2 Nombre d'épreuves Spéciales : en cour de validation

3.3 Distance totale des épreuves spéciales (en km) : en cour de validation

3.4 Nombre d'étapes : 03 Etapes

3.5 Nombre de sections : en cour de validation

3.6 Type de revêtement de chaque étape : Toutes les étapes se déroulent sur un revêtement de type terre pour les épreuves spéciales. Les parcours de liaison comportent des revêtements de type asphalte et terre.

## IV. VOITURES ADMISES

Sont admis les véhicules homologués, à la date des vérifications techniques :

4.1 Les Voitures de Tourisme **Groupe A** (*voir règlement standard 2008*)

4.2 Les Voitures de Série **Groupe N** (*Voir règlement standard 2008*)

4.3 Les Voitures du **Groupe M** (*voir règlement standard 2008*)

## V. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 5e RALLYE DES LITCHIS doit adresser au secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée.

Le **Règlement Particulier** sera disponible au secrétariat du Rallye, à partir du lundi 15 Novembre 2010, contre paiement de la somme de **20 000 Ar**. Le **Road Book** de l'épreuve sera distribué le Lundi 22 novembre 2010.

**5.1** Date et heure limite de dépôt de la demande d'engagement : Lundi 29 Novembre 2010 à 12h00.

Si cette demande est envoyée par télécopie, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard deux jours après la clôture des engagements.

Les détails relatifs aux coéquipiers peuvent être complétés jusqu'au Jeudi 09 décembre 2010 à 14H00, avant la visite technique.

**5.2** Nombre maximum des engagés : **45 concurrents.**

## **VI. DROITS D'ENGAGEMENT - ASSURANCES**

### **6.1** Montant des droits d'engagement

Les droits d'engagement comprennent : 01 Plaque/adhésif « ASSISTANCE » numéroté par concurrent ; 04 Badges « INVITE ». Des badges invités supplémentaires sont disponibles pour la somme de 2.000 ar/pièce.

**6.1.1** Au plus tard le Lundi 29 Novembre 2010 à 17h00 au siège de la FSAM, avec la publicité facultative proposée par les organisateurs : **200 000 Ar**

**6.1.2** Sans la publicité facultative proposée par les organisateurs : **500 000 Ar**

### **6.2** Demande d'engagement

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement
- de la photocopie de la fiche d'homologation de la voiture (1ère page)
- de la photocopie de la carte grise du véhicule
- de l'autorisation du propriétaire du véhicule (s'il n'appartient pas à l'un des membres de l'équipage)

**6.3** Les droits d'engagement seront entièrement remboursés (Hors montant du R.P / R.B) :

**6.3.1** - aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

### 6.3.2 - au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives et/ou techniques pour non conformité du véhicule ou non présentation des documents nécessaires.

6.4 Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber, en tant qu'organisateur de rallye, en cas de dommages corporels et matériels causés aux tiers à la suite d'accidents du fait de l'organisation des installations et des véhicules participants. L'assurance prendra effet depuis le moment du départ, incluant le repêchage de l'article 10 et cessera à la fin du rallye ou dès le moment de l'abandon définitif, de l'exclusion ou de la mise hors course.

### 6.5 Limite de garantie :

La garantie s'exerce à concurrence par sinistre du montant ci-après

TOUS DOMMAGES CORPORELS ET MATÉRIELS CONFONDUS.- 100,000.000 Ar

6.6 En cas d'accident, le concurrent ou son représentant devra en faire la déclaration par écrit au plus tard dans les trois jours. En cas de dépannage, dans une Épreuve Spéciale ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

Si un pilote est impliqué dans un accident au cours duquel un membre du public est blessé, le concurrent concerné doit le signaler au prochain point de contrôle. S'il n'observe pas cette règle, les

Commissaires Sportifs pourront imposer à l'équipage responsable une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

6.7 Les véhicules d'assistance ou auxiliaires, même porteur de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement à l'épreuve. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celle-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

## VII. PUBLICITÉ

7.1 La publicité des organisateurs figurera sur : (voir annexe I)

- Le bandeau de 30 cm de long et 10 cm de hauteur à apposer sur la partie supérieure du pare-brise : 4<sup>ème</sup> RALLYE DES LITCHIS -
- Les portières gauche et droite avant en dessous des numéros 30 cm de long et 20 cm de hauteur : Le sponsor du rallye des Litchis

- La plaque capot du sponsor de 30 cm de long et 20 cm de hauteur

**7.2** Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye.

Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire, ou facultative s'il y a lieu, entraînera:

- une pénalité de 20 000 Ar pour le premier constat
- et une pénalité de 30 000 Ar en cas de récidive à chaque constat supplémentaire effectué en cours de rallye, ceci en plus de la règle prévue 6.1.2 concernant la publicité optionnelle.

**7.3** Présentation de la voiture (Voir Annexe 1)

**7.4** La hauteur des publicités (drapeaux, fanions ...) des stands dans le parc de réparation ne devra pas excéder quatre (04) mètres

## **VIII. OBLIGATIONS GENERALES**

**8.1** Contrôle des casques et de l'équipement des pilotes

Les casques et équipements des pilotes (combinaison; Gants...) seront vérifiés conformément aux instructions de la FIA et de la réglementation FSAM pendant les vérifications techniques.

**8.2** Carnet d'infraction

Au départ du rallye, chaque équipage recevra une fiche d'infractions sur laquelle seront portées, par les agents ou fonctionnaires de Police et de Gendarmerie, les infractions aux règles de la circulation qui seraient constatées, Cette fiche devra obligatoirement être restituée en fin de rallye avec le carnet de

bord sous peine de mise hors course de l'équipage. En cas d'abandon, la restitution de cette fiche est également obligatoire.

**8.3** Plaques - Numéros - Panneaux

**8.3.1 Plaques :** Les plaques de rallye, sur capot avant de 43cm x 21.5cm et sur lunette arrière de 30cm x 10cm, devront être apposées visiblement sur la voiture pendant toute la durée du rallye. La plaque avant ne devra en aucun cas recouvrir, même partiellement, la plaque d'immatriculation de la voiture, sous peine d'une pénalisation en espèces de 30 000 Ar.

### **8.3.2 Numéros de compétition**

Les numéros de compétition (fournis par le concurrent), sur portières avant de 23cm x 20cm, devront obligatoirement être apposés, pendant toute la durée du rallye sur les emplacements prévus (Annexe 1). Le numéro de compétition sur lunette arrière de 25cm x 25cm en orange ou jaune sur fond transparent, deux numéros de compétition sur vitres latérales arrière de 30cm x 22cm en jaune ou orange sur fond transparent de 30cm x 22cm, sont facultatifs.

A tout moment de l'épreuve la constatation de :

- l'absence d'un seul panneau de compétition ou d'une seule plaque de rallye entraînera une pénalisation en espèces de 30 000 Ar
- l'absence simultanée de deux panneaux de compétition ou plaques de rallye entraînera l'exclusion.

### **8.3.3 Panneaux de portières**

Chaque panneau sera placé à l'horizontale sur le bord d'attaque de chaque portière avant, le numéro sur le devant, Le sommet du panneau devra se trouver entre 7 et 10 cm en dessous de la limite inférieure de la vitre.

**8.3.4** Les noms du premier conducteur et du copilote, accompagnés de leurs groupes sanguins et drapeaux nationaux, apparaîtront soit sur les deux ailes avant, soit sur les vitres arrière latérales de la voiture.

Tout concurrent enfreignant cette règle sera soumis à une pénalité en espèces de 30 000 Ar.

**8.3.4** Distribution des numéros :

Lors de la distribution des numéros, la présence des deux pilotes est obligatoire. L'absence d'un pilote sera soumise à une amende pécuniaire de 20 000Ar. L'absence des deux pilotes à 50 000Ar. Les amendes devront être réglées à l'organisateur avant les VA-VT.

## 8.4 RECONNAISSANCES

**Les reconnaissances seront limitées et se feront en groupe. Des pré-notes seront distribuées à chaque départ de spéciale. Tout pilote surpris dans les épreuves spéciales, en dehors des reconnaissances limitées et groupées, sera exclu.**

**Il est bien précisé que, les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais et que le Code de la route doit être absolument respecté.**

**8.4.1** Dans tous les cas de figure, est interdit en reconnaissance, la monte des pneus dites « terre » et/ou des pneus retailés (type 'Black Star...'). Toute infraction entraînera le refus et/ou l'annulation de l'inscription de l'équipage et cela sans que l'organisateur subisse le remboursement des droits d'engagement.

**8.4.2** En cas d'accident et/ou jugé d'avoir provoqué un accident (après enquête de la Gendarmerie Nationale et/ou de la FSAM), l'équipage incriminé se verra refuser le départ du rallye concerné ou du rallye suivant (si l'enquête n'a pas encore abouti) et cela sans préjudice du remboursement des droits d'engagement. Une récidive sera portée au Conseil de Discipline.

**8.4.3** Des Observateurs / Juges de fait de la FSAM et des Clubs (Comité Directeur, Organisateur) seront mis en place **à partir de la parution du règlement particulier**. Les rapports des Observateurs / Juge de fait ne souffriront d'aucune réclamation.

**8.4.4** Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation à Madagascar. Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités prévus ci-dessous :

- 1<sup>ère</sup> Infraction : Pénalisation en espèce de 50 000Ar
- 2<sup>ème</sup> Infraction : 5 minutes
- 3<sup>ème</sup> Infraction : Mise hors-course

## 8.5 Réglementation pneumatique

Conforme à la réglementation standard FSAM 2008.

L'intérieur du pneumatique (espace compris entre la jante et la partie interne du pneumatique) ne doit être rempli que par de l'air.

Tout traitement chimique et/ou mécanique des pneumatiques est interdit.

## 8.6 Carburant

Il sera utilisé le carburant du commerce.

### 8.6.1 Zone stock carburant

Une « Zone Stock Carburant » sera délimitée, attenante à la zone de refueling. Le carburant nécessaire au refueling de l'étape devra être impérativement stocké dans la « zone carburant » avant le départ de chaque étape. A charge pour chaque équipage d'y apposer leur numéro de compétition distinctif. Aucun apport supplémentaire de carburant ne sera autorisé durant l'étape. Les mécanos ne seront autorisés à pénétrer dans la zone stock carburant que si l'équipage se présente au pointage sortie parc de réparation.

## 8.7 Limitation du changement de pièces :

Conforme à la réglementation standard FSAM 2008.

## 8.8 Dopage :

Un contrôle antidopage pourra être effectué au cours ou à l'issue du rallye.

## **DEROULEMENT DU RALLYE**

### **IX. DEPART**

**9.1** L'heure officielle pendant toute la journée du rallye sera l'heure GMT +3 (donnée par la radio R.F.I)

**9.2 VÉRIFICATIONS AVANT LE DÉPART.** Tout équipage participant au 4<sup>ème</sup> RALLYE DES LITCHIS - SICAM doit se présenter avec son véhicule aux vérifications prévues conformément au programme du rallye.

Les équipages se présentant en retard aux vérifications pendant le temps officiel des vérifications se verront infliger les amendes suivantes :

- Jusqu'à 15 minutes 50 000 Ar
- de 15 minutes à 30 minutes 100 000 Ar
- De 30 minutes à 60 minutes 150 000 Ar
- Par heure supplémentaire 100 000 Ar

Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux V.A – V.T au delà de 16H30 le 04/12/09.

### 9.3 Faux départ

Un faux départ, et notamment un départ effectué avant que le signal ne soit donné, est pénalisé comme suit :

- 1<sup>ère</sup> Infraction : 10 secondes par seconde d'infraction
- 2<sup>ème</sup> Infraction : 1 minute par seconde d'infraction
- 3<sup>ème</sup> Infraction : 3 minutes par seconde d'infraction

Infractions ultérieures : A la discrétion des commissaires sportifs.

Ces pénalités n'empêchent pas les commissaires sportifs d'infliger des pénalités plus sévères s'ils le jugent nécessaires.

### 9.4 Numéros et ordre de départ

9.4.1 L'attribution de ces numéros se fera à l'appréciation des Commissaires Sportifs.

9.4.2 Un reclassement, par groupe de 10, sera établi après chaque Section, uniquement sur les temps réalisés des ES sans tenir compte des éventuelles pénalisations de la liaison. Si pour une raison quelconque, le reclassement ne peut se faire, l'ordre de départ de la section suivante reprendra l'ordre de départ de la section précédente

## X. REPECHAGES

### 10.1 Repêchage

10.1.1 Le système de repêchage ne sera plus autorisé **après le départ de la section du Dimanche.**

**10.1.2** Cette disposition s'applique à une voiture concurrente exclue en raison d'un dépassement de délai de mise hors course ou qui ne parvient pas à pointer à un contrôle ; Cependant, elle ne s'applique pas pour une voiture exclue en raison d'une infraction aux exigences, en raison d'infraction aux règles de circulation ou suite à une décision des commissaires sportifs.

Elle sera autorisée à prendre le départ de la section et/ou l'étape suivante, après approbation des C.T. Les repêchés réintégreront le classement officiel. (c/f règlement standard Art. XVI – 16.7)

a) Jusqu'au 1<sup>ère</sup> reclassement : Le(s) concurrent(s) repêché(s) seront indicé(s), par épreuve(s) spéciale(s) non effectuée(s), du plus mauvais temps plus cinq (05) minutes pleines.

b) Pour les spéciales suivantes : Le(s) concurrent(s) repêché(s) seront indicé(s), par épreuves spéciales non effectuées, du temps moyen pris sur les cinq derniers de chaque spéciale concernée rajouté de cinq (5) minutes pleines.

c) Si l'abandon se produit dans la dernière liaison de la section ou et/ou de l'étape et que l'équipage prend le départ de la section et/ou étape suivante, il ne sera pénalisé que du temps de délai de mise hors course de liaison soit quinze (15) minutes plus cinq (05) minutes, soit  $150\text{Sec} + 300\text{Sec} = 450\text{Sec}$ .

Si l'équipage ne prend pas le départ de la section ou étape suivante, il ne sera pénalisé que des épreuves spéciales suivantes non effectuées (c/f article a ou b)

d) A charge pour chaque concurrent de savoir par lui-même qu'il a dépassé le délai de mise hors course en liaison et qu'il doit attendre la voiture balai pour les procédures de repêchage.

**10.1.3** Tout équipage ayant abandonné devra remettre impérativement leur carnet de bord à la voiture balai sous peine d'exclusion (c/f règlement standard). Les équipages devront informer le DCA de leur intention de repêchage. Après l'abandon, le véhicule

doit rester à l'endroit où il a abandonné jusqu'à ce que la direction de course donne l'autorisation de le déplacer et ce après avoir remis leur carnet de bord pour contrôle.

Le départ d'une voiture au repêchage ne sera accepté que si l'équipage se présente au Parc de départ de la prochaine section, 30 minutes avant son heure idéal de départ par rapport à l'heure de départ de la première voiture et ce après contrôle et approbation du Commissaire Technique.

## XI. PARC D'ASSISTANCE

Les adhésifs « ASSISTANCE » pour les véhicules, devront être obligatoirement collées sur le pare-brise des véhicules admis à pénétrer dans le parc de réparation. **Dans chaque Parc ne sera autorisé qu'un véhicule d'assistance par concurrent.** Il doit être obligatoirement porteur d'un adhésif « ASSISTANCE ».

**11.1** L'enceinte du Parc d'Assistance est libre pour les personnes.

Il est formellement interdit de fumer dans le Parc d'assistance.

**11.2** Chaque équipage est responsable de son stand et surtout de sa propreté. La pose de bâche et la présence d'un extincteur de 4kgs minimum, en état de marche sont obligatoires, sous peine d'une amende pécuniaire de 200.000 Ar, il leur est conseillé de délimiter par cordes ou rubalises le périmètre qui leur est attribué.

**11.3** Les mécaniciens en fonction devront être obligatoirement en possession d'une 'Licence/Badge', qu'ils devront porter visiblement durant toute la durée de l'épreuve. Ces 'Licences/Badges' sont disponibles au niveau de la F.S.A.M pour la somme de 7 000 Ariary l'unité.

**11.4** Tout carburant destiné aux ravitaillements de la voiture concurrente ne devra pas se trouver dans les stands (c/f Règlement Standard Art. XII – 12.3.2.2). Toute infraction sera soumise à une amende pécuniaire de 200.000 Ariary

**11.5** Toute forme d'assistance est interdite dans les épreuves spéciales et dans les liaisons (c/f Règlement Standard Art. XII). Un parcours commun obligatoire, aux voitures d'assistance, devra être stipulé dans le règlement particulier de l'épreuve.

**11.6** Exceptionnellement, les équipages seront autorisés, uniquement avec les seuls moyens du bord et sans aide extérieure, à réparer leurs voitures lors des regroupements « A – B – C – D – E – G »

## **XII RÉCLAMATIONS - APPELS**

**12.1** Le délai de réclamation sera de quinze (15) minutes. Montant du droit de réclamation fixé par la F.S.A.M : Cent Mille Ariary (100.000 Ar)

**12.2** Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties d'une voiture, le réclamant devra en outre verser un dépôt de garantie

**12.2.1** Pour une réclamation n'intéressant qu'une partie déterminée du véhicule (moteur, transmission, direction, système de freinage, installation électrique, carrosserie, etc.)  
Montant de : 2 000 000 Ar.

**12.2.2** Pour une réclamation intéressant l'ensemble de la voiture. Montant de : 3.000.000 Ar

**12.3** Les frais occasionnés par les travaux et par le transport de la voiture seront à la charge du réclamant si la réclamation n'est pas justifiée, et à la charge du concurrent visé par la réclamation dans le cas contraire.

**12.4** Si la réclamation n'est pas justifiée, et si les frais occasionnés par la réclamation (vérification, transport, etc.) sont supérieurs au dépôt de garantie, la différence sera à la charge du réclamant. Par contre, s'ils sont inférieurs la différence lui sera restituée.

**12.5** Montants du droit d'appel

Montant du droit d'appel national (F. S. A. M) : 600 000 Ar

## **XIII CLASSEMENTS - PRIX - COUPES - REMISE DES COUPES**

13.1 Au cours du Rallye, les classements seront publiés en conformité avec l'article 21.2 du Règlement de la FSAM à savoir :

- Classements officiels : classements distribués par la direction du rallye pendant le déroulement d'une étape.
- Classements partiels officiels: classements publiés en fin d'étape.

Les classements partiels officiels seront publiés :

Avant le départ de chaque section

Le classement final officiel : Dimanche 12 décembre 2010 à partir de 16H45 au PC Course

(Classement approuvé par les Commissaires Sportifs)

## 13.2 Coupes

### EN ATTENTE D'ADDITIF

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> au Classement Général                  | 2 coupes                        |
| 2 <sup>ème</sup> au Classement Général                 | 2 coupes                        |
| 3 <sup>ème</sup> au Classement Général                 | 2 coupes                        |
| 1 <sup>er</sup> au Classement Classe 4 (N4 – M12)      | 2 coupes (au moins 02 voitures) |
| 1 <sup>er</sup> au Classement Classe 3 (A7 – N3 – M11) | 2 coupes (au moins 02 voitures) |
| 1 <sup>er</sup> au Classement Classe 2 (A6 – N2 – M10) | 2 coupes (au moins 02 voitures) |
| 1 <sup>er</sup> au Classement Classe 1 (A5 – N1 – M9)  | 2 coupes (au moins 02 voitures) |
| 1 <sup>er</sup> au Classement Equipage Mixte           | 2 coupes (au moins 02 voitures) |

1<sup>er</sup> au Classement Jeune (18 à 24 ans)

1 coupe (au moins 02 pilotes)

1<sup>er</sup> au Classement Propulsion (Classe 3-2-1)

2 coupes (au moins 02 voitures)

## **4 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES POUR EQUIPAGES ETRANGERS**

### **4.1 Climat**

Climat chaud et humide avec des températures oscillant entre 25° et 32°

### **4.2 Décalage horaire**

Pendant le rallye des lichis correspondant à l'heure d'hiver en France le décalage est de 2 heures avec la France et de 1 heure en heure d'été.

### **4.3 Change**

Le taux de change de l'ariary se situe actuellement entre 2800 à 3000 ariary pour 1 euro

### **4.4 Location de voiture**

A Madagascar il est difficile de trouver des locations de voiture sans chauffeur d'autant plus à Tamatave, les compagnies internationales loue pareillement avec chauffeurs, pour ceux qui désirent louer un 4X4 sans chauffeur notre secrétariat fera le nécessaire mais il est recommandé de réserver longtemps à l'avance.

### **4.5 Compagnies aériennes et aéroport**

Pour rejoindre Tamatave en provenance de France :

AIR FRANCE départ de Roissy arrivé à Antananarivo puis rejoindre Tamatave(Toamasina) par route 370 km 6 heures 30 de routes ou vol intérieur Air Madagascar ou avion particulier.

CORSAIRFLY départ de Roissy arrivé à Antananarivo puis rejoindre Tamatave(Toamasina) par route 370 km 6 heures 30 de routes ou vol intérieur Air Madagascar ou avion particulier.

AIR AUSTRAL départ de plusieurs villes en France avec changement d'avion à La Réunion pour un vol arrivant à Tamatave.

AIR MADAGASCAR départ de Roissy et Marseille changement d'avion à Antananarivo arrivé à Tamatave

La capitale est desservie par d'autres compagnies en provenance de l'Afrique particulièrement l'Afrique du Sud, le Kenya, ainsi que Mayotte et l'île Maurice.

Nous sommes à votre disposition pour vous trouver les vols correspondant le plus à vos attentes et vous faire profiter si possible de tarifs avantageux.

#### **4.6 Communication et Internet**

Madagascar a une bonne couverture pour les téléphones mobiles les opérateurs comme Orange, Telma et Zain propose pour 6 € des téléphones mobiles à carte vous permettant de téléphoner dans Madagascar ou vers la France à moindre coût.

Dans toutes les villes vous trouverez des cybercafés facilement, le wifi fonctionne rarement dans les hôtels.

#### **4.7 Santé**

Les moustiques responsables du paludisme sont présents sur toutes les côtes de Madagascar en conséquence nous vous conseillons de vous équiper pour les soirées de bombes anti-moustiques ou autres gels, tous les hôtels sont équipés de moustiquaires pour les lits vous pouvez prendre 1 semaine avant de venir un traitement antipaludéen comme du doxycycline, ou nivaquine.

#### **4.8 Immigration**

Votre passeport valide est nécessaire actuellement les visas de 30 jours sont gratuits et vous les obtenez directement à votre arrivée à Madagascar.

#### **4.9 Langues**

Le français et le Malgache sont les 2 langues les plus parlées à Madagascar les papiers officiels sont écrits en français.

#### **4.10 Restauration**

Dans toutes les grandes villes de Madagascar vous trouverez des restaurants de qualité que vous recherchez de la cuisine indienne, française, chinoise avec de très bonnes conditions d'hygiène.

À Tamatave nous vous conseillons :

#### **4.11 Sécurité**

Laissez dans le coffre de votre hôtel vos valeurs et évitez autant que possible de sortir de grosses liasses de billets (les salaires sont d'environ de 35 € mensuellement) .

Évitez les bijoux trop voyants.

Nous vous conseillons de ne pas vous promener à seul et à pied après 18h

#### **4.12 Transport**

On trouve facilement des taxis, très bon marché et sur.

Demandez toujours le prix avant de démarrer.

#### **4.12 Voltage**

Le voltage est de 220-240 volts AC distribué par la Jirama

#### **4.13 Eau**

Assuré vous toujours de boire de l'eau minérale en bouteille, que vous trouverez facilement à la réception de l'hôtel ou dans les supermarchés ou même dans les gargotes.

#### **4.14 Conduire à Madagascar**

La conduite est à droite, doublez toujours du bon côté.

S'il vous plaît respecter les piétons, conduisez prudemment en observant les panneaux ainsi que les limitations de vitesse quand il y en a et en attachant vos ceintures.

Assurez vous d'avoir une trousse de secours dans votre véhicule, une bouteille d'eau.

Il est interdit de téléphoner au volant vous serez arrêter systématiquement.

Faites attention au nid de poules ils ne sont pas signalés.

Les accidents implique le plus souvent les taxis brousse, mais faites attention aux charrettes en sortie de virage, aux troupeaux de zébu et en début de soirée les villageois s'assoit pour discuter sur le goudron.

Nous vous conseillons de surtout évité de conduire la nuit, les véhicules roulant sans phares, bandits etc.

N° tel consulat de France Tamatave

GARAGE SICAM Peugeot Mitsubishi

GARAGE Madauto Renault Nissan

GARAGE Matter auto Mercedes Ford

#### **4.15 Banque et cartes de credit**

Vous trouverez de nombreuses banques ou avec votre carte de crédit vous pourrez retirer de l'argent sans problèmes et des bureaux de change.

Avec votre carte de crédit vous pouvez payer au supermarché et dans certains hôtels.

#### **4.16 Boites de nuit**

Les boites de nuits sont très animés, Messieurs les célibataires soyez prudent si vous faites une conquête elle devra laisser sa carte d'identité à la réception de l'hôtel et surtout protéger vous.

Boite de nuit à Tamatave

### **5 SPECTATEUR**

Pour ceux qui désirent suivre en spectateur le rallye possibilité de ce faire accompagné par un guide moyennant 50€ par jour (maxi 3 personne) en toute sécurité.

### **6 SOUVENIRS**

Vous trouverez beaucoup d'artisanat que ce soit au bord des routes ou dans les marchés locaux.

### **7 A METRE DANS VOTRE VALISE ET A GARDER AVEC SOI**

Trousse d'urgence  
Quelques médicaments  
Lotion anti moustiques  
Appareil photos  
Bouteille d'eau  
Casquette  
Produit Solaire